

Patricia Adam

Députée du Finistère

La lettre

Présidente de la Commission
de la défense nationale et des forces armées

Actualité Nationale

**Budget 2015 :
des moyens exceptionnels mobilisés
en faveur de la croissance et de l'emploi**

La présentation du budget intervient dans un contexte économique difficile de faible croissance et de faible inflation face auquel des choix s'imposent.

Nous maintenons ainsi notre cap de réduction des déficits en 2015 avec la réalisation de 21 Mds € d'économies sur les 50 Mds € que nous nous sommes engagés à faire d'ici 2017. Ces efforts d'économies porteront prioritairement sur le fonctionnement de l'Etat et des collectivités ainsi que sur les réformes de structure de notre système social.

Pour autant, nous ne sommes pas dans une politique d'austérité puisque ce budget mobilise également des moyens exceptionnels en faveur de la croissance et de l'emploi avec le renforcement du CICE et la suppression des cotisations sociales sur le SMIC. Par ailleurs, il met en place des mesures ciblées sur les secteurs de la construction et de la transition énergétique : aides aux travaux de rénovation thermique, TVA réduite pour l'accession à la propriété dans un quartier prioritaire, avantages fiscaux pour l'investissement locatif... l'Etat consacrera 400 millions € pour relancer ces secteurs stratégiques.

Les baisses d'impôts pour la première fois depuis 5 ans et les prélèvements obligatoires traduisent enfin notre objectif d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes. Près de 9 millions de foyers fiscaux verront leurs impôts baisser par rapport à 2013.

Adoption par l'Assemblée de la modulation des allocations familiales : une mesure de justice sociale

Quoi de plus de juste en effet que de faire peser les efforts d'économies demandés à la branche famille pour 2015 sur les ménages les plus aisés qui, bénéficiant parfois de plus de 8000 € par mois, perçoivent actuellement les mêmes allocations que des familles touchant moitié moins de revenus ? Il convient dès lors de se féliciter de l'adoption par les députés, vendredi 24 octobre dernier, d'un amendement SRC au projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2015, visant à réduire les allocations familiales en fonction des capacités financières des familles.

Cette mesure n'impliquera aucun changement pour les familles ayant au moins 2 enfants dont les revenus sont inférieurs à 6 000 € par mois et des prestations familiales continueront à être versées pour les autres familles plus aisées, mais celles-ci seront néanmoins abaissées. Concrètement, une famille avec 2 enfants et 9000 € de revenus touchera désormais 48 € au lieu de 194 € précédemment.

Il ne s'agit pas de remettre en cause la politique familiale, laquelle demeure une priorité de ce gouvernement depuis 2012 (+ 25% de l'allocation de rentrée scolaire, + 50 % sur 5 ans du complément familial pour les plus modestes, + 25 % de l'allocation de soutien familial pour les parents isolés, création de 275 000 solutions d'accueil des jeunes enfants sur 5 ans), mais de trouver des économies là où les dépenses de la branche famille sont le moins justifiées en temps de crise.

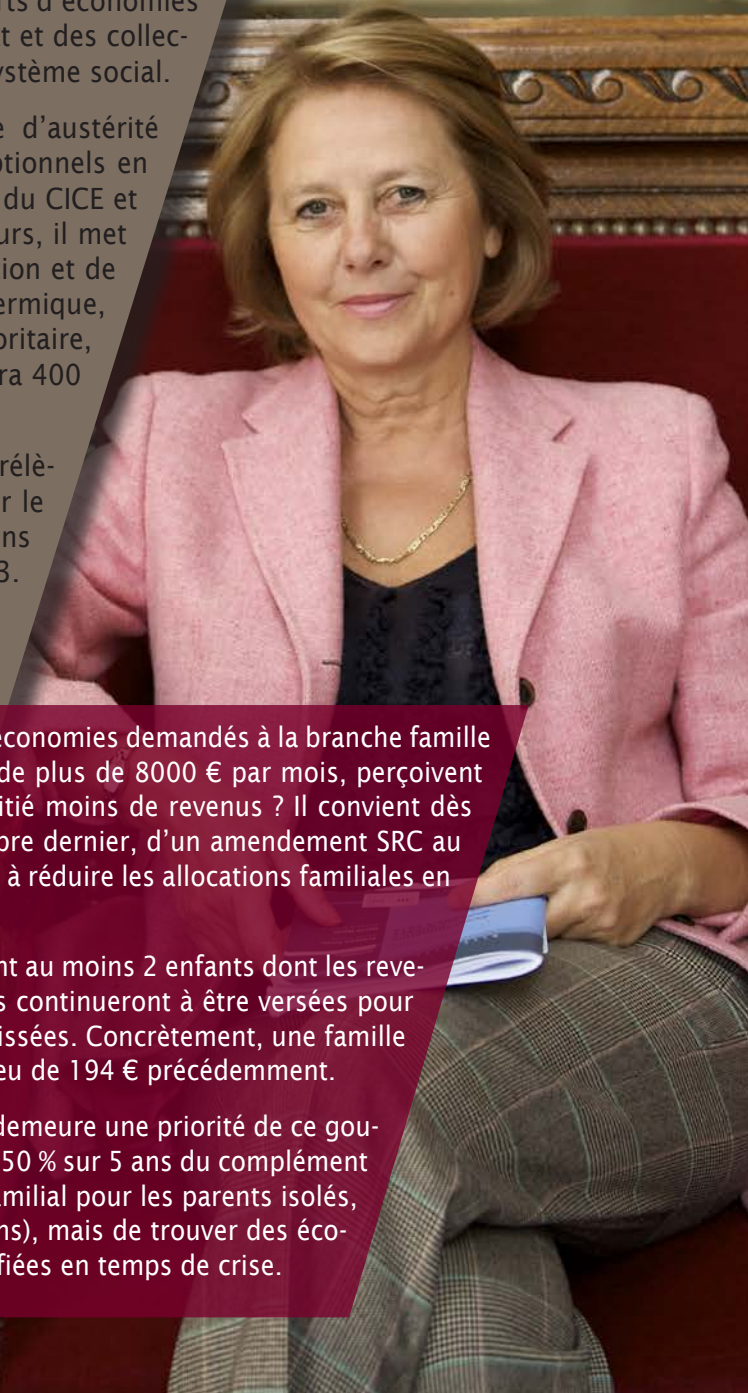
Octobre

2 0 1 4
LETTRE

.17.

2^{ème} CIRCONSCRIPTION DU FINISTÈRE

BREST (Centre, Saint-Marc, Kérichen, Lambézellec, L'Hermitage, La Cavale blanche), BOHARS, GUILERS, GOUESNOU



Actualité Locale

Brest est un grand port militaire, et le restera

Notre défense vit une réforme permanente depuis plus de 15 ans : c'est, pour nos territoires, une réalité très concrète. Les Brestoises le savent bien, car ces dernières années, en application de la RGPP, cette réalité fut douloureuse. En dix ans, le budget de la défense a diminué de 20 %. Pendant cette même période, la base navale a vu disparaître plus de 10 % de ses effectifs civils et militaires.

Je le disais sous la législature précédente, je le redis encore aujourd'hui : la défense a réalisé plus d'effort qu'aucun autre ministère au service du désendettement de notre pays. Pour cette raison, le président de la République a décidé de sanctuariser son budget et de mettre un terme à la politique de restructuration aveugle dont certains territoires, celui de Brest notamment, ont été victimes.

Cette année encore, le budget pour l'année 2015 se situe au même niveau que celui fixé en 2011. Les dépenses d'équipement en revanche ont augmenté, ainsi que les dépenses liées à la recherche.

Pour notre territoire, la défense est une chance, depuis fort longtemps. A la fin du 16ème siècle, la ville comptait 1500 habitants mais c'était avant que Richelieu en fasse un port militaire car depuis, elle s'est considérablement développée. Aujourd'hui, la base navale fait vivre des milliers de familles de marins, d'ingénieurs et d'ouvriers. Notre département accueille ce qui constitue le socle de notre défense, à savoir la force océanique stratégique. La pointe bretonne fait vivre un réseau d'entreprises, petites et grandes, de chercheurs dans les technologies de pointe, d'ouvriers aux compétences rares, grâce aux implantations militaires. Entretien ce patrimoine, c'est rester fidèle à la vocation de notre territoire et préparer son avenir.

Sur Internet

<http://www.patricia-adam.fr>

Permanence en circonscription

43D rue Branda - BP 21041

29210 Brest cedex 1

Tél : 02 98 33 21 80

Fax : 02 98 33 21 83

patricia.adam-deputee@wanadoo.fr

Accueil et coordination à l'Assemblée Nationale

126, rue de l'Université

75355 Paris cedex 07SP

Tél : 02 98 33 21 80 · Fax : 02 98 33 21 83

padam@assemblee-nationale.fr

Projections

A partir du 30 octobre : nouvelle lecture du projet de loi relatif à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures

Ce projet de loi porte sur de nombreux sujets. Il prévoit des mesures de simplification et d'allègement des procédures au profit des justiciables et des administrés. Il crée ainsi un mode simplifié de preuve de la qualité d'héritier, moins coûteux que l'acte notarié, afin de faciliter les successions les plus modestes. Il étend également aux personnes sourdes et muettes la possibilité d'établir un testament authentique, alors qu'elles ne le peuvent actuellement. La question du statut juridique de l'animal y est également évoquée, le présent texte soumet ainsi l'animal au régime juridique des biens corporels, tout en mettant l'accent sur sa qualité d'être sensible. Enfin, il habilite le Gouvernement à réformer le droit des obligations et des contrats par voie d'ordonnance, point sur lequel la commission mixte paritaire saisie n'a pas permis d'accorder les positions des deux assemblées.

A partir du 31 octobre : examen en séance de la proposition de loi relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes

Au 1er janvier 2014, la France comptait 36 681 communes dont 90 % d'entre elles comportent moins de 2 000 habitants. Par la mutualisation des compétences, des équipements et des hommes, l'intercommunalité continue d'apporter à ce jour une réponse adéquate aux difficultés de gestion financière des petites communes mais sans toutefois agir sur leur nombre qui ne faiblit pas. Or, à l'heure où l'on cherche à faire des économies en dépense, sur le bloc communal notamment dont le coût de l'organisation est régulièrement critiqué par la Cour des comptes, le regroupement des communes devient une nécessité. Dans cette optique, le présent texte propose d'améliorer le statut de la commune nouvelle, créée en 2010, et de le rendre plus attractif avec un pacte de stabilité de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour les communes nouvelles qui se formeront avant 2016.